Nro. 32.

BULLETIN
de la Confédération
DU ROYAUME DE POLOGNE
1812.

Varsovie, le 23. 7bre 1812.

Tandis que nos concitoyens combattant à coté des guerriers d'une nation invincible, couvrent de gloire le nom Polonois; tandis que ni les murs de Smolensk, ni les remparts de Drohobuż, ni les nombreuses armées rassemblées sur les champs de Mozaysk n'ont pu arrêter l'élan intrépide qni les porte à la victoire et à la renommée; tandis que la ville de Moscou apprend avec effroi, qu'au milieu des cohortes invincibles qui s'approchent de son enceinte, s'avancent les descendans et les concitoyens des Zołkiewski et de Chodkiewicz; qu'il nous soit permis de mettre sous les yeux du public, les sentimens de patriotisme et de dévoûment que les citoyens du Royaume de Pologne nouvellement rétabli, portent à la Confédération.

Le jour du 10. d'Août s'assembla la Diétine du district de Brześć en Cujavie.— Elle fut présidée par M. Bonaventure Raczyński, Juge de paix, suppléant le Maréchal et Nonce, M. Mathias Wodzyński, occupé au service militaire. Les citoyens rassemblés à la dite Diétine, en accédant à la Confédération générale, ne se trouverent pas devancés par d'autres citoyens, dans leur zèle et leur dévoûment pour la cause sacrée de la patrie.

Le même jour fut celui de la Diétine du district de Kroszowice, convoquée sous la présidence de M. Florkiewicz Nonce et Maréchal. Les sentimens et le zèle des citoyens de ce district sont au dessus de tout éloge.

Deux jours plus tard, c'est à dire le 12. Août, 1812. eut lieu la Diétine du district de Miechów, présidée par M. Dobiński ci-devant Maréchal, suppléant M. le Nonce Russocki.

M. Mathias Sołtyk, Nonce et Maréchal du district de Stobnica, adresse au Conseil, le 6. Août, un rapport sur la tenue de la Diétine du dit district, ayant pour objet d'accéder à la Confédération générale du Royaume de Pologne.

Voici le contenu de l'adhésion des citoyens de ce district:

„Nous citoyens nobles du district de Stobnica, dans le Départemont de Cracovie, assemblés en Diétine, en vertu de la circulaire du Conseil général, en date du 1. Juillet de l'année courante, après avoir appris les grands et louables événemens de la Diéte du 28. de Juin, et après avoir entendu la lecture de l'acte de la Confédération; nous rappelant les malheurs et les calamités qui ont amené l'extinction du nom Polonois; attachés sans reserve à la patrie et à nos freres qui la composaient jadis, ce n'est pas seulement avec ivresse que nous acceptons l'acte de la Confédération, que nous y accédons sans nulle clause, et que nous le munissons de nos signatures, mais nous jurons, en outre, de n'épargner, ni notre sang, ni nos biens, pour défendre et accomplir par tous les efforts possibles, le grand oeuvre de la régénération de la Pologne: nous le jurons devant Dieu et l'univers.

Nous donnons ici dans toute son étendue, l'acte de l'assemblée communale des districts de Pilica et de Lelow, fait le 12. Août, 1812.

„Nous citoyens des districts de Pilica et de Lelow ayant droit de voter, rassemblés à l'assemblée communale, sous la présidence de M. Charles Wessel, pour accéder à l'acte de la Confédération générale; considérant que l'union de la Confédération générale a pour but, de délivrer du joug étranger, tous les enfans de la patrie, sous quelque domination qu'ils soient, et de recouvrer ainsi les pays qui composoient anciennement notre patrie, et qui nous furent ravis par la trahison; voulant accomplir au plutôt le grand ouvrage de la Diéte, et répondre aux voeux de la nation; nous promettons par l'acte de la présente adhésion, devant Dieu et l'univers, que notre unique volonté et desir sera de sacrifier nos biens et notre sang, pour l'exécution de cette grande et salutaire etrneprise, qui doit rompre les fers honteux de nos confreres."

Suivent les signatures.

Les citoyens de l'arrondissement des districts de Szkalbimir et de Hebdów, réunis en assemblées communales, expriment leurs sentimens de la manière suivante:

„Nous citoyens communaux composant l'assemblée politique des districts de Szkalbimir et de Hebdów, rassemblés en vertù de la circulaire du Conseil général de la Confédération du 1. Juillet, du courant, dans l'église collégiale de Hebdow, le 6. Août, sous la présidence de M Jean Raciborowski, Curé de Działoszyn, suppléant le Comte François Łubieński, Officier de la légion d'honneur, lequel siégeant au Conseil général, n'a pu être présent à l'assemblée; brulant toujours du feu de l'amour de la patrie; enfans de la Pologne toujours unis et toujours zélés, prêts à sacrifier nos fortunes et nos personnes pour le salut de la patrie, nous adhérons à l'acte de la Confédération, en faisant des voeux pour la félicité des races présentes et futures."

On ne peut pas s'empêcher de faire mention de l'adhésion de l'assemblée des districts de Miechow et de Jędrzeiow, présidée par M. Thomas Nowiński, Député.

„Nous citoyens des arrondissemens des districts de Miechow et de Jędrzeiow, dans le Département de Cracovie, rassemblés le 12. Août, au Chef-lieu de notre district, dans l'église des Chanoines réguliers du S. Sépulcre, dans le but de nous unir à la Confédération générale, persuadés qu'après le partage total de notre patrie, jusqu'à l'anéantissement même du nom polonais, sa renaissance n'a pû avoir lieu ni s'éfectuer autrement que par l'oracle de la providence, de qui dépendent les destinées des peuples: c'est donc avec le plus profond recueillement, que nons rendons graces à l'Etre suprême, de nous avoir rendu notre patrie, dans tonte sa splendeur, quoique nous n'ayons jamais perdu l'espérance de la recouvrer, et que nous ayons toujours adressé les plus ferventes prieres, au Dieu de miséricorde, pour qu'il ait pitié du Royaume de Pologne, cruellement opprimé. Réunissons-nous donc avec le plus grand zèle, sous les bannières de la Confédération, qui nous garantit notre sainte foi, l'intégrité de nos anciennes limites, la dignité du Trône, et les loix nationales. Offrons lui de ne rien épargner pour les défendre, et de sanctionner cet offre, en signant ce lien sacré."

„Que la postérité la plus reculée s'étonne des miracles de notre chûte et de notre renaissance; qu'elle considère comment, par l'oeuvre du tout puissant, les nations coalisées jadis pour la ruine de notre patrie, deviennent nos alliées par l'influence du plus grand des héros, Napoléon, et coopèrent avec les guerriers polonois, à repousser l'usurpateur du nord, et à délivrer le reste des provinces polonaises, de l'oppression sous laquelle elles gémissent."

Les citoyens communaux de l'arrondissement des districts de Stobnica et

de Szydłow, réunis en assemblée sous la présidence de M. l'Abbé Bobrowski, Député à la Diéte, ont accédé à la Confédération, à une époque bien antérieure encore, puisqu'elle remonte au 25. Juillet.

M. l'Abbé Vincent Łancucki Député de la 5. commune du District de Cracovie, a ouvert le 12 Août, l'assemblée de cette commune par le discours suivant:

„ Dignes citoyens de la 5me commune du district de Cracovie! Lorsque la Diète assemblée dans la Capitale, à l'époque où des événemens inouis menaçoient de grands changemens le monde entier, se montra digne de la confiance de toute la Nation, par l'unanimité du conseil et des actions; lors qu'elle osa, confiante en la haute protection de Napoleon le Grand, entreprendre le recouvrement de notre nom et de nos anciennes limites; le lien d'une Confédération générale, ayant pour but un dévoûment sans bornes à cette cause sacrée, parut alors et est en effet indispensable."

„C'est en cimentant, le 28. Juin, ce lien sacré, qui unissoit les coeurs et les opinions des Etats rassemblés en Diéte, que l'on proféra pour la prémière fois, sous les auspices de la Providence et de l'invincible régénérateur de notre nation, le nom cheri de Pologne; c'est alors que l'on proclama l'existence de cette Nation qui n'a jamais cessé d'exister."

„Ce cri ébranla les murailles de cette auguste enceinte des loix, qu'un morne silence d'une longue suite d'années avoit rendue triste et lugutre: un accord harmonieux de l'allégresse commune retentit alors dans ses voutes, et un rayon d'espérance jetta une lumière salutaire sur le berceau de notre patrie: les mânes des Jagellons, des Batory, des Sobieski et des Augustes occuperent le Trône, leur antique héritage, et le Polonais, digne de leur sceptre, vint les y adorer. C'est sous cette forme auguste, et décorée du nom de Pologne, que tu nous apparus pour la première fois, après sa perte, O! patrie chérie! La main qui te rend ta couronne et tes ornemens brillans, terrasse ton oppresseur, et reprend tes anciennes possessions usurpées par la force et la trahison, Le bruit des armes du Héros du monde reténtit déjà sur les bords de la Dzwina et du Dniepr, et leurs flots portent ton nom à la Baltique et à l'Euxin tes anciennes limites."

„Pourquoi ta perte a-t-elle précédé l'avénement au Trône de Napoléon le Grand? Tes malheurs étoient sans doute préparés pour occuper son grand génie. Sans eux, Napoléon, quoique grand Souverain, n'eut pas été Régénérateur d'une nation malheureuse. Les souhaits d'une noble ardeur des Etats de la Diète sont réalisés aujourd'hui, et font notre bonheur, par l'accueil qu'a fait Napoléon le grand de l'acte de la Confédération générale. Cet acte a su toucher son coeur, et le grand Souverain écouta les plaintes du Polonois, sur les violations des loix et des privileges, au moyen desquels

la patrie avoit brillé pendant une longue suite de siécles. Il permit de dire devant la face de son trône, qu'il nous est permis de nous proclamer Polonais, de recouvrer notre existence politique, de rassembler les membres épars de notre nation, de s'armer pour le salut de la patrie, de combattre pour elle et de montrer au monde entier, que nous sommes dignes de nos ancêtres; il permit de prononcer cet oracle que dictoit l'esprit de la nation Polonaise."

„*L'heure de la renaissance de la Pologne a sonné; les loix garantissent déja son existence: la trahison ni la ruse n'ont jamais profané le nom de loi.*"

„Touché de ses plaintes appuyées par le serment solemnel d'atteindre le but de nos entreprises, en unissant toutes les volontés et toutes les forces, et en vouant tout le sang qui coule dans nos veines, le Grand Souverain d'un grand Empire a comblé nos souhaits, et nous a garanti notre félicité, en disant *qu'il aime notre Nation*; *qu'il approuve toutes nos entreprises*, et si nos efforts seront unanimes, il nous permet d'espérer, que nous viendrons à bout de terrasser notre ennemi, et de le forcer à reconnoître nos droits."

„Voilà ce qu'attend de nous celui qui a régénéré notre pays, d'un fragment de celui que nous avons perdu, et qui l'a considerablement augmenté par le succés de ses armes."

„L'unanimité, le zèle, la persévérance et le dévoûment pour le salut de la patrie, doit nous réunir tous, sous le nom de Polonois, au lien sacré formé par les Etats de la Diète."

„Il n'y a point de différence entre les enfans de la patrie; il leur a seulement été indiqué des voies différentes pour la servir. Votre bras qui en maniant le soc retire la félicité du pays, de cette terre fertile qu'il cultive, a su, armé d'un fer terrible, augmenter la gloire de votre patrie; vous arrosez la même terre, tantôt de votre sueur, et tantôt de votre sang. Dans qu'elle école vos enfans ont-ils été instruits dans la sience de la vie et du travail? C'est sur ce sol, sur ce sillon reconnoissant qui, en vous nourrissant tous ensemble, sait augmenter la félicité et la richesse du pays. Où sont ils allé chercher la gloire, ces enfans chéris qui ont quitté vos foyers? Là, où le bonheur du pays et son salut les appeloit tous. C'est sous les drapeaux qu'ils reconnoissent le mieux, ce que ce'st que la patrie et sa cause sacrée."

„Elle sait vous apprécier dignement: elle demande des lumieres et des talens de ses autres enfans; de vous elle exige du travail et de la valeur. Elle confie aux autres le sort de sa félicité; elle réclame votre appui dans le malheur. Aujourd'hui elle adresse une même voix à tous ensemble; elle attend un secours commun de tous; elle veut se reposer sur le sein de tous."

„A peine le bras invincible de Napoléon le grand avoit-il brisé les fers de nos freres les Lithuaniens; à peine l'ennemi avoit-il disparu à leurs regards, que déja l'antique amour de la patrie les réunit tous sur son sein. Leurs noms sont déja inscrits dans le livre de l'union nationale; déja les offres qu'ils font suffisent aux besoins de leurs défenseurs; déja leurs bras armés d'un fer vengeur, poursuivent l'ennemi commun épouvanté et fier naguères dans sa felicité. Déja la terre arrosée de leur sang, produit des fleurs destinées à couronner les tombeaux de leurs braves défenseurs; ils reconnoissent un frére dans le Polonais; ils reconnoissent leur patrie dans la sienne"

„Il n'a point voulu séparer de ses sujets, notre Monarque chéri, Fréderic Auguste, sous le régne duquel a été opéré le grand ouvrage de la renaissance de notre patrie. Il s'est approprié la cause de la nation soumise à son sceptre; il a mesuré sa joie par le bonheur de ses sujets. Son nom a honoré l'acte de la Confédération, dont les entreprises répondent si bien aux souhaits du meilleur des Princes. *Le Roi avec la nation*; *la nation avec le Roi*, répétons cet ancien refrain, qui étoit le garant de notre bonheur; rendons le à nos descendans, afin qu'excités par là au service de leur patrie, ils s'embrasent d'une noble ardeur pour la gloire de leur patrie et de leur Souverain. C'est auprès du nom sacré de notre Monarque chéri, que seront inscrits vos noms, dignes concitoyens. Comptez tous les habitans vertueux de la Pologne, vous les verrez tous réunis à ce lien sacré; rapellez dans votre mémoire les citoyens les plus zèlés pour le bien de la patrie, et les plus célébres dans les fastes civiques de nos temps, vous trouverez leurs noms placés en tête dans ce livre qui attestera aux siècles futurs, leur zèle et leur dévoûment exemplaire"

„Dans leur nombre occupe le premier rang, ce citoyen connu dans la patrie par son amour inviolable pour elle, par sa bienfaisance envers ses malheureux compatriotes, et son affabilité envers tous, le Prince Adam Czartoryski, Marechal de la Diète et de la Confédération, aussi révéré par ses rares qualités dans son pays qu'en l'étranger. La providence l'a conservé, pour que témoin autre fois du bonheur de sa patrie et ensuite de sa perte, il puisse encore orner de ses vertus son nouveau berceau, et ajouter un service civique de plus à ceux dont il a chargé sa gloire. Le sort malheureux de la patrie s'étoit acharné à détruire tout ce qui pouvoit soutenir la mémoire du Polonois. C'est lui qui a su conserver dans le mistere, les foibles restes de notre ancienne grandeur; c'est lui dont le coeur ne s'est jamais démenti du vrai caractere polonais; c'est ce digne citoyen enfin qui a su ranimer ses concitoyens et soi même, de l'espérance de revoir un jour leur patrie. Sachons respecter aujourd'hui son auguste vieillesse aussi dignement qu'elle répond aux services rendus par lui. Le 28. Juin, nous rappelera toujours dans les époques de notre félicité, ce citoyen illustre, en y attachant la mémoire du zèle de cette Diète, à la quelle il a présidé. L'appel qu'il vient

de vous adresser, doit éveiller votre zèle; doit porter vos coeurs en offrande à la patrie, et vous inviter au lien de la nation,,

„Il nous a été dit, à nous vos répresentans, dans cette journée à jamais mémorable, qui a couronné l'ouvrage de l'acte de la Confedération: *allez proclamer à tout le pays le grand ouvrage de la Diète; allez annoncer à vos compatriotes ce qu'ils attendent avec tant d'impatience et une espérance aussi confiante; saluez les du nom de Polonais, rendez leur leur ancienne patrie; dites leur que les jours de malheur se sont écoulés; qu'il se déroule un nouveau tissu de félicité pour la Pologne; sous la protetion de Dieu et de notre invincible régénerateur.*

„Je remplis aujourd'hui cette tâche si chere à mon coeur, et je vous annonce toutes ces félicités, et si mes paroles ont su toucher vos coeurs, si elles ont su éveiller des sentimens patriotiques, Patrie! reçois en hommage les avantages que je pourrois en retirer."—

L'assemblée communale des Districts de Krzeszów et d'Olkusz, s'est réunie avec le même zèle, sous la présidence de M. Dominique Raczyński, Député à la Diète.

Le jour fixé pour la Diétine du District de Włodawa, les citoyens de ce district se virent forcés de chercher un asyle dans une autre partie du Royaume, contre les ravages des ennemis nombreux, qui occuperent pendant quelque tems leurs foyers. Leur diétine ne put avoir lieu que le 7. du courant. Le même jour, les citoyens rassemblés à Włodawa, chef-lieu du District, ayant à leur tête Mr Ignace Szlubowski, Nonce et Maréchal du District, accéderent à la Confédération générale, et témoignerent leurs sentimens de la maniere suivante:

„Déja toute la nation Polonoise s'est jurée mutuellement de tirer la patrie de l'annéantissement où elle étoit plongée; déja tous ses membres se conformant aux voeux publics, ont souscrit à l'acte à jamais mémorable de la Confédération générale. Les citoyens du District de Włodawa sont les seuls que des circonstances malheureuses ont empêché de prendre part à ces nombreuses adhésions guidées par l'amour vertueux de la patrie. Ce n'est point leurs voeux et leurs desirs qu'il faut accuser de retard, mais le sort envieux qui les a condamnés à être les derniers à souscrire l'acte de la Confédération générale, acte qui rend avec gloire à la nation Polonoise, son antique existence."

„Lorsque les citoyens des autres districts, assurés du retour de leur Patrie, rendoient graces au Régulatur des destinées, et resserraient les liens de la Confédération par leurs signatures, les citoyens du district de Włodawa effrayés par l'invasion inattendue des barbares, se virent forcés de quitter leurs foyers, et de chercher un asyle dans les parties les plus éloignées du pays. Mais aussitôt qu'ils apprirent que l'ennemi chassé de leur territoire, par le secours de nos augustes alliés, attendoit sa punition des mains du vainqueur, ils se réu-

uirent aussitôt au lieu fixé, et guidés par le zéle, l'union et la vertueuse entreprise de la nation, ils souscrivirent avec joie, et de pleine volonté, à l'acte de la Confédération générale." —

L'Acte d'adhésion à la Confédération des citoyens du district d'Opatów, réunis en Diétine, est rédigé de la manière suivante:

„Nous citoyens du district d'Opatów, rassemblés aujourd'hui en Diétine, en vertu de la lettre circulaire adressée par le Conseil général de la Confédération, en date du 1. Juillet de l'année courante, nous nous sommes réunis dans ce temple, où jadis nos ancêtres assuraient la défense de leur patrie; nous nous y assemblons aujourd'hui avec un zèle d'autant plus ardent, que cette époque qui sera mémorable à jamais dans notre histoire, nous rend notre nom et notre patrie. Que ce livre de nos signatures, ouvert sous la présidence de M. George Dobrzański, élu dernierement par nous, Nonce à la Diéte, et notre Maréchal actuel, en vertu de l'édit et de nos souhaits; oui, que ce livre soit un nouveau garant de cette union d'esprit, avec laquelle les anciens Polonais nos pères, sacrifioient leur vie et leur propriété pour le bien de l'Etat; qu'il devienne aussi le garant de nos sentimens et de la reconnoisance dont nous sommes pénétrés pour Napoléon le Grand, l'Auguste Régénérateur de la Pologne, et pour S. M. le Roi régnant. Nous nous hâtons de nous réunir au lien sacré de la Confédération, de lui assurer notre dévoûment sans bornes, et de nous rendre dignes de notre bonheur et des destins que nous prépare le Héros du monde, notre bienfaiteur. En foi de quoi nous munissons cet acte de nos signatures." Donné à Opatow, dans l'Eglise Paroissiale, le 15. Août, 1812.

Les citoyens des communes des districte d'Opatów et de Solec adhérèrent à la Confédération, le 6. Août, 1812. sous la présidence de Mr. l'Abbé Michel Rudzki.

Nous terminons notre bulletin d'aujourd'hui par le rapport de l'acte d'adhésion des Polonois qui se trouvent aux eaux de Warmbrun.—

„La voix de notre Patrie chérie, la nouvelle la plus agréable à tout Polonais, de la renaissance de son pays, est parvenue jusqu'à nous qui restons sur cette terre étrangère, pour rétablir notre santé. — C'est avec une grande joie que nous l'avons reçue, et ne pouvant qu'avec une ardeur naturelle à chaque Polonais, parvenir au but qui mettra le comble à nos souhaits, nous nous empressons de répondre à l'édit de la Confédération générale du Royaume de Pologne, qui veut que tous les Polonois se réunissent au noeud commun, qui doit rapprocher les parties démembrées de leur antique héritage. C'est donc en vertu de l'article 4. de l'acte de la Confédération, que nous nous hâtons d'ac céder à cette union sacrée pour nous, et nous signons de nos propres mains l'acte de notre adhésion." Warmbrunn, le 7. Août, 1812."

(Signé) le Comte Jean Bieliński ci-devant Capitaine, et dix autres.